



FICHE D'ADHÉSION

Saison 2017/2018

Renouvellement : oui non
N° badge magnétique :

ACTIVITÉ :

Nom (En majuscules)

Prénom

Sexe F M Date de naissance Lieu

Adresse

Code Postal Ville

Téléphone Portable

e-mail :

CATÉGORIE 1 : 29€	CATÉGORIE 1 : 29 €	CATÉGORIE 2 : 39
DÉFENSE EN ACTIVITÉ	DÉFENSE NON ACTIVITÉ	AUTRE
Officier	Réserviste	Extérieur Défense
Sous-officier	Retraité militaire	
Militaire du rang	Retraité civil	
Civil	Famille	

Certificat médical
Date :
Loisir <input type="checkbox"/>
Compétition <input type="checkbox"/>

À joindre à l'inscription :
Un certificat médical de moins d'un an (sections sportives);
Ou questionnaire de santé à compléter si renouvellement de l'activité ;
Une photo d'identité par personne inscrite ou la carte club de la saison précédente.

Je reconnais avoir pris connaissance des statuts, du règlement intérieur du club, des garanties souscrites au titre de la licence par la FCD auprès de la GMF ainsi que des options qui me sont proposées, et enfin des informations visées au verso du document.

Fait à Rennes le

Nom et signature (le cas échéant du représentant légal)

TARIFS 2017/2018

DÉJÀ INSCRIT À UNE AUTRE SECTION :

ADHÉSION CSGR/FCD	COTISATION SECTION	TOTAL

MODALITÉS DE PAIEMENT

Type de règlement	Chèque 29/39€	Chèque n°2	Chèque n°3	Chèque n°4	Nom émetteur chèque (si différent de L'adhérent
CHÈQUE (S)					
À FOURNIR					
Espèces	€	Règlement à mettre dans une enveloppe fermée et nominative			
Aide-Sortir	€	Document aide-sortir			
Coupons sport ANCV	€	Les coupons doivent être renseignés (Nom du titulaire + Adresse)			
ANCV	€	Les chèques vacances doivent être renseignés (Nom du titulaire + Adresse)			
Coupons sport CDOS 35	€	Attestation nominative de rentrée scolaire de la CAF ou copie carte d'identité ou livret de famille accompagnée du justificatif de versement.			

RÉSERVÉ AU RESPONSABLE DE SECTION

Je soussigné (e) responsable de la section déclare prendre en charge :

- la cotisation technique et ou licence fédérale :

SIGNATURE

Diffusion Identité et image

Le Club Sportif de la Garnison de Rennes peut être amené à diffuser sur son site Internet (www.csg-rennes.fr) ou autres supports des informations vous concernant ou concernant vos enfants.

Ces informations se limiteront aux : *nom, prénom, âge, qualités et photographie* ; elles entreront dans les domaines suivants :

- Résultats sportifs des compétitions
- Activités pratiquées ou responsabilités au sein du club

Vous pouvez vous opposer à une telle diffusion. Pour que nous puissions prendre en compte votre refus, contactez-nous.

ATTENTION : En l'absence de réponse de votre part dans un délai d'un mois à compter de la date d'inscription, votre accord sera réputé acquis. Vous pourrez toutefois nous faire part ultérieurement, à tout moment, **de faire cesser la diffusion de vos données.**

Nous vous rappelons que vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (articles 34 et suivants de la loi du 6 janvier 1978). Pour exercer ces droits, adressez-vous au *secrétariat du CSGR quartier Foch, B.P. 17 35998 RENNES CEDEX 09* (téléphone 02 23 44 52 38)

Réglementation

Je m'engage à respecter le règlement intérieur du Club Sportif de la Garnison de Rennes et celui des quartiers militaires.

Je m'engage à respecter les règles d'accès de circulation et de stationnement en usage dans les quartiers militaires.

Je reconnais être informé que le stationnement est uniquement autorisé pendant les créneaux de mon activité et que l'autorisation qui m'est délivrée est temporaire et révocable à tout moment, qu'en tant que dépositaire, l'autorité militaire et le CSGR déclinent toute responsabilité en cas de perte, de vol, de détérioration du véhicule, ou de dommages causés par l'adhérent.

Je déclare faire mon affaire personnelle de tout litige susceptible de survenir avec les autres usagers à quelque titre que ce soit.

Prévenir immédiatement le secrétariat du CSGR en cas de perte ou de vol de tous documents impliquant le CSGR : carte d'adhérent, macaron du véhicule et badge magnétique.

La carte magnétique devra être restituée lors de votre départ du club

Remboursement

Aucun remboursement

Informations diverses

La saison club couvre la période scolaire, sauf cas particulier. Lors de votre activité vous devez être en mesure de présenter votre carte club.

- **Contrats souscrits par la Fédération des Clubs de la Défense auprès de la GMF**

1)- Responsabilité civile

2)- Défense pénale et recours

3)- Accidents corporels

4)- Les déclarations de sinistre doivent être faites dans les 5 jours qui suivent le sinistre

5)- Les contrats d'assurance sont à consulter au secrétariat du club, vous avez la possibilité de souscrire des garanties complémentaires.